



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE DE L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES
DU MERCREDI 31 AOUT 2022
INSA - amphithéâtre Riquet**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

	P : présent E : excusé A : absent	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Philippe RAIMBAULT	P	B. Darboux
Représentants des établissements et organismes		
Hugues KENFACK (UT1C)	P	
Emmanuelle GARNIER (UT2J)	P	C. Xuereb
Jean-Marc BROTO (UPS)	P	
Catherine XUEREB (INP)	E	
Bertrand RAQUET (INSA)	P jusqu'à 10h	
Olivier LESBRE (ISAE-SUPAERO)	E	
Christophe GIRAUD (CNRS)	E	
Virginie MAHDI (CNRS)	P	J. Maddaluno
Personnalités qualifiées		
Dominique FROMENT (CROUS)	P	
Olivier CHANSOU (ENAC)	P	O. Lesbre
Catherine MANCEL (ENAC)	P	
Pierre SANS (ENVT)	P	
Damien TREMEAU-BUSSON (ENSFEA)	P	
Clotilde KASTEN (ENSAT)	P	
Jean-Yves FOURQUET (ENIT)	P	G. Craspay
Thierry ALCOUFFE (ONERA)	P	
Eric DARRAS (IEP)	P	
Audrey LORIDAN-BAUDRIER (IMT Mines Albi)	P	
Christelle FARENC (INUC)	P	B. Raquet
Caroline BARRERA (INUC)	P	
Bruno DARBOUX (pôle AEROSPACE VALLEY)	E	
Hervé OSSARD (pôle AGRI SUD OUEST INNOVATION)	A	
Françoise TORRE (CFDT)	E	
Carole BONNEMAINS (CPME)	A	
Xavier PETRARCHI (CGT)	P	
Marie-Odile ROY (MEDEF)	P	
Représentants des personnalités extérieures		
Nadia PELLEFIGUE	P	M. Boyer
Maxime BOYER	E	
Jean-Louis CHAUZY	P	
Gilles CRASPAY (Cté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	E	
Catherine DURAND (Cté d'Agglomération Castres-Mazamet)	A	
Norbert MELER (ville de Foix)	P	

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs**SECTEUR 1**

Cécile CRESPIY (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Jérôme RENAULT (FSU et sympathisant.e.s)	P	G. Delrieu
Anne-Marie O'CONNELL (Langues et rayonnement)	E	
David NAVARRE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	S. Rose
Isabelle KAWA-TOPOR (Langues et rayonnement)	E	
Sylvie LAVAL (FSU et sympathisant.e.s)	A	

SECTEUR 2

Bertrand JOUVE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	L.Baldas
Sonia ROSE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Michaël POUZENC (FSU et sympathisant.e.s)	E	A.Sippel
Alexandra SIPPEL (FSU et sympathisant.e.s)	P	
Ophélie CARRERAS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Daniel BALOUP (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	A	

SECTEUR 3

Christel LUTZ (Université d'abord pour toutes et tous)	P	
Richard GUILLET (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Jean-Luc ROLS (Nouvelle ambition pour le site)	P	
Nicolas NAUDE (Université d'abord pour toutes et tous)	P	
Frédéric MARCHAL (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Pascal PUECH (FSU et sympathisant.e.s)	P	

SECTEUR 4

Arnaud COCKX (FSU et sympathisant.e.s)	E	P.Puech
Joseph GERGAUD (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Marie-Françoise VALAX (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	A	
Alain PIROVANO (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Lionel ARNAUD (FSU et sympathisant.e.s)	A	
Alexandre RIPOCHE (CGT FEREC)	A	

Représentants élus des personnels IATOSS**SECTEUR 1**

Rémi GONDRAN (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Patrick PIERA (SNPTES)	P	

SECTEUR 2

Ghislain DELRIEU (FSU et sympathisant.e.s)	E	J.Renault
Cécile DYBEK (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	

SECTEUR 3

Patricia FONTES (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	A	
Olivier HELIES (SNPTES)	P	

SECTEUR 4

François GUERIN (CGT FEREC)	A	
Guillaume GENTILS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	

SECTEUR UFTMIP

Shamsiya KHASHIMOVA (SNPTES)	P	
Yaël SALAMA (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	

Représentants des étudiants hors formation doctorale		
SECTEUR 1		
Pierre DEVILLE (UNI: excellence de l'université)	A	
Siège vacant	A	
SECTEUR 2		
Matéo LAIR (Bouge tes campus)	A	
Axel LOCERTALES (Etudiant.e.s progressistes:une voix forte pour UT2!)	P	
SECTEUR 3		
France BOYER-VIDAL (Bouge tes campus)	A	
Quentin ESTRADA (Un nouvel élan pour Toulouse!!!)	A	
SECTEUR 4		
Valentin THEDON (La Communauté des étudiant.e.s)	A	
Antonin VAISSE (UNEF et SEL-CGT)	A	
Représentants des étudiants en formation doctorale		
Camille CHAMPIGNY (Les doctorants pour l'Université de Toulouse)	E	
Shangrong CHEN (FSU et sympathisant.e.s)	A	
Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative		
Cécile FROMION, Agent Comptable de l'UFTMiP	P	
Khaled BOUABDALLAH Recteur ESRI		
Mostafa FOURAR Recteur	A	
Pascal BEISNIER Dir. de l'Enseignement Supérieur du Rectorat	P	
Nathalie MERCIER Dir. de l'Enseignement Supérieur du Rectorat	P	
Invités permanents sans voix délibérative		
Odile JANKOWIAK-GRATTON, DGS	P	
Claude MARANGES, Directeur du DFVE	P	
-- Direction du DREI	A	
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV	P	
Maud LE HUNG, Directrice du DRSU	A	
Hervé LUGA, vice-président Numérique	A	
Christian LIBEROS, commissaire aux comptes	A	
Invités occasionnels sans voix délibérative		
Jacques CAVAILLE, Inserm	A	
Stéphanie LAVIGNE, TBS	P	
Frédéric PRADEILLES, CNES	A	
Jérôme DELORMAS, Isdat	A	
Patrick Cazeneuve SATT	P	
Jean-Denis FALISE, ICAM	A	
Christine ESPINOSA, IRT St Exupéry	E	
Muriel ROTH, CREPS,	A	
Pierre Benoit JOLY, INRAe	A	
Florence MORINEAU, IRD	A	
Olivier LAIREZ CHU de Toulouse	P	

Milène DURO, Directrice opérationnelle du DREI	A	
Carine DESAULTY, Directrice opérationnelle du DRDV	A	
Emmanuelle GIRAUD, Directrice opérationnelle du DFVE	A	
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication	P	
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD	P	
Colomba DUSSART, Resp.Service Affaires Juridiques et Institutionnelles	P	
Jean-Marc Soulat, Directeur du SIMPPS	A	
Stéphanie PIERRON, Directrice du SPMG et du SGE	A	
Béatrice QUEULIN, responsable du service des ressources humaine	A	

1. Projets de décret et statuts de l'Université de Toulouse

Présentation de Philippe RAIMBAULT (Président)

Cf. PWP présenté en séance

La bonne nouvelle de l'été est l'annonce que le projet TIRIS est lauréat de l'AAP Excellences (38,3M €) avec un cofinancement de la Région (1€ pour 1€).

S'agissant des statuts, le CA doit se prononcer sur le décret qui organise la transition et sur les statuts.

Cf. PWP présenté en séance

Le Président signale que la version envoyée sera corrigée avec un changement de titre du Décret : « COMUE Université de Toulouse » + corrections de coquilles. Il salue le travail du GT de rédaction des statuts, ainsi que celui des présidences et directions à un rythme soutenu.

P. Puech : Par rapport à UT1, que change la création de l'EPE et le fait que TSE devienne un grand établissement ?

H. Kenfack : Un travail d'harmonisation entre les statuts de l'EPE, ceux du grand établissement et ceux de la COMUE expérimentale a été mené. Harmonisation dans l'organisation aussi entre l'EPE et la COMUE E. L'EPE est fondateur de l'UT. Le site revient au-devant de la scène et UT1C y a contribué.

JL Chauzy : Représente le CESER qui au fil du temps s'est intéressé au domaine universitaire. Il en a fait un enjeu au cours de son mandat. Quand le MESRI a créé l'embryon des COMUE, nous avons été membres représentants du monde socio-économiques et il a pu suivre tous les débats et soubresauts depuis le début. La lecture des statuts et l'obligation de réduire le conseil d'administration les fait disparaître d'une institution que l'on soutient depuis le début. On a pris la porte : personne ne nous l'a demandé mais de fait cela risque d'être le cas.

L'article 16 peut permettre de faire figurer le CESER dans le cadre des personnalités qualifiées relevant du monde économique. Si la place est déjà prise, il peut aussi y être dans le Sénat académique. L'art. 24 lui permettrait aussi de figurer parmi les personnalités qualifiées du COS. Evoque le GIFAS qui peut être pertinent. Le CESER peut donc participer si on veut bien nous laisser une porte ouverte.

P. Raimbault : C'est évidemment un enjeu dont on était conscient. Quand on passe de 78 à 39 membres du CA, des choix s'imposent. Il peut affirmer aujourd'hui qu'il y aura une attention portée au CESER pour le désigner dans les instances (conseil d'administration ou COS).

T. Alcouffe : L'ONERA sera nécessairement positionné aux côtés de la COMUE E. A chaque fois qu'il y aura des opportunités pour le site nous ferons des propositions.

B. Raquet : Ravi d'accueillir ce conseil d'administration dans ses murs. Il y a une phase nouvelle qui est en train de se construire. Il est important de se féliciter d'avoir été lauréat du projet TIRIS et pour les acteurs du site. On a entendu que le jury International avait qualifié le projet « d'intelligent » ce qui est important. Ecueils évités grâce à la construction de ce projet. Les moyens de TIRIS vont être conditionnés à la création de l'UT, ce qui est important notamment par rapport aux financements de la Région et d'autres financeurs. Travail important à mener pour construire TIRIS et pour mettre en place les instances. Trois ans pour construire et expérimenter et prendre la mesure de ce que nous souhaitons mettre en œuvre.

Arnaud Cockx : Concernant les lettres d'orientation budgétaires et RH, quel degré de précision y-a-t-il au sein de ces lettres ? La seconde question à propos de l'expérimentation. Il a entendu une expérimentation de 3 ans : y-a-t-il une durée posée ? N'y-a-t-il pas un risque que le conseil d'administration de l'UT soit encore plus une chambre d'enregistrement ?

P. Raimbault : Ces lettres d'orientation ne doivent pas être trop précises : elles sont là pour montrer que les stratégies montées ensemble trouvent de quoi se concrétiser dans les budgets et politiques de recrutement ou par un soutien à des labos en lien avec les actions. Quelques esquisses ont été mises en place dans le GT avec les DGS. Il faut mettre de la transparence dans ces lettres.

Sur la durée d'expérimentation il reconnaît qu'on a flotté dans nos discours : il n'y a pas de durée précise dans les statuts ou le décret. L'expérimentation est là pour nous aider à construire une étape importante et si ce pas franchi n'est pas suffisant il faudra savoir faire un autre pas rapidement. On avait évoqué 3 ans pour construire ensemble et la confiance mutuelle. L'ordonnance de 2018 est elle-même valable dix ans cela veut dire qu'au 1^{er} janvier 2023 cela durera au plus 5 ans, mais collectivement les chefs d'établissements souhaitent que cela aille plus vite.

Il ne croit pas que le prochain conseil d'administration sera une chambre d'enregistrement. Dans une structure fédérale le président a besoin d'une double légitimité, venant des présidences et directions des établissements d'une part, du conseil d'administration d'autre part. On essaie de donner une place aux différentes instances et qu'il y ait de vrais lieux de proposition et d'expression.

JM Broto : Se félicite du succès de TIRIS. Autour des questions posées, on voit le besoin de structure. Tout vient de la difficulté qu'il existe un conseil d'administration au niveau de l'UT et un dans chacun de nos établissements. Tout se construit dans une confiance collective et il faut une stratégie commune à mener ensemble. Cela va se traduire par les politiques de chacun de nos établissements. On ne peut obliger nos conseils d'administration à adhérer et la difficulté est d'arriver à tous avancer ensemble. C'est un départ, une expérimentation. Il espère simplement que nous allons pouvoir avancer et être un site visible et reconnu.

J.-L. Rols : Pour les collègues qui voudraient se projeter, quand on a réfléchi sur les compétences de l'UT on est rentrés très vite dans les circuits décisionnels pour comprendre le fonctionnement de ces instances et les rendre attractives. Les VP sont désignés par les instances, ce qui traduit la valorisation des instances.

Y. Salama : Parle au nom des personnels de l'UFTMiP. Salue le dialogue mené avec le personnel et les instances des personnels.

A. Sippel : Se réjouit de cet énorme travail mené et du succès de TIRIS. Concernant le sénat il est élu au SU Indirect et les membres sont issus de leur propre conseil académique. Risque de surmenage si on doit représenter des deux côtés les instances à moins d'avoir une décharge. La question est de savoir si les électeurs et les élus du Sénat académique siègent dans ces conseils là ou si ce sont des personnes extérieures. Elle demande donc une clarification sur qui vient de l'extérieur. Idée de décharges ?

P. Raimbault : Les élus sont des personnels déjà élus dans leur établissement. Idée qu'il y ait des instances qui permettent un dialogue et une circulation des informations dans les établissements. La remarque est pertinente mais il était important d'avoir des échanges entre les élus et pas que par le biais du conseil d'administration. Les personnalités extérieures ne sont pas celles des conseils académiques mais des personnes dédiées au Sénat académique de l'UT.

R. Guilet : Rebondit sur cette remarque et sur les statuts des élus. Si on veut bien travailler en tant qu'élu cela demande beaucoup de temps. Autre question : le choix qui a été fait concernant la nomination des membres du COS avec un décalage dans le temps (mandat de 5 ans renouvelable) nommés par le Président : pourquoi ?

P. Raimbault : Volonté d'articuler les choses avec le contrat quinquennal. Le COS est calé sur la durée de ce contrat. Il se trouve d'ailleurs que ce contrat quinquennal est pour cette fois sexennal ! On est sur une vision de long terme et ce n'est pas grave qu'il y ait un décalage dans les mandats.

H. Kenfak : sur statuts des élus : nous avons travaillé sur ceux des élus étudiants (autorisation d'absence pour assister aux conseils). Les EC nous ont demandé autre chose pour ne pas assurer un cours pour pouvoir assister à un conseil. Encore autre chose pour les personnels. Donc on a des considérations différentes selon les collègues. On n'échappera donc pas à cette réflexion dans nos établissements

E. Garnier : C'est un vrai sujet dans nos établissements. La LPR a alourdi le travail des conseils académiques et on ne va pas vers un allègement. Elle comprend donc la remarque. Cela pose la question aussi du mélange des genres (décharge ? rémunération ? autre ?). Nous avons aussi perçu la nécessaire

catégorisation des élus. Nous avons fait voter quelque chose pour les élus étudiants. On va se retrouver avec un sujet enseignant-chercheurs, chercheurs et BIATSS : chacun a sa charge de travail en plus de son mandat. Il faut mettre en commun nos cultures d'établissement.

Elle se réjouit du point d'aboutissement d'aujourd'hui avec ce résultat très positif du projet TIRIS. Le résultat est pluriel qualitativement du point de vue académique et scientifique et aussi du point de vue de notre trajectoire sur le site. On referme un cycle et c'est un point de départ d'un travail à mener. Faire vivre la communauté du site de Toulouse est la chose importante et nous avons besoin de collectif. On verra si on met en place des pôles de formation. Le travail et l'investissement des communautés pédagogiques, de recherche etc... est à venir. Avec le dialogue on y arrive.

A. Locertales : Salue le travail mené. A lu le livre sur l'histoire de l'Université de Toulouse. A vu qu'il y a eu beaucoup d'expérimentations. Les craintes exprimées semblent avoir été mises de côté avec ce qui est proposé. Pour le Parlement étudiant, il souhaite savoir si la question de l'élection est réglée ?

P. Raimbault : le Parlement étudiant doit être installé dans les 6 mois. Dans ce que l'on projette cette élection se fera le même jour que celle du conseil d'administration.

A. Locertales : Approuve cela. Concernant le travail des conseils, il connaît la tendance des étudiants à déserter les conseils au fil du temps. Il craint qu'une instance qui repose uniquement sur la participation étudiante ait une durée de vie écourtée. Peut-on proposer qu'ils soient accompagnés d'une mission pour la formulation des propositions. Il est important qu'il y ait un suivi de nos projets.

P. Raimbault : Le service de vie étudiante de l'UT est invité permanent et le VP bénéficie aussi d'une assistance du Staff de l'UT. Vous aurez à faire vivre le dialogue avec les homologues des autres instances.

N. Pellefigue : A été le témoin depuis quelques années des évolutions du site. Elle a plaisir à nous voir tous réunis sur ces sujets avec un projet qui répond aux attentes. Voit la différence fondamentale sur la façon de mener les travaux par rapport à ce qui était fait avant. Il a été pris soin de l'ensemble des composantes et des personnes du territoire qui contribuent à la recherche et la formation. Choix du dialogue et du partage ce qui génère des pluralités de points de vue légitimes et sur lesquelles nous n'avions pas de réponse de la part de l'Etat ce qui empêchait de lever ces craintes. La nouvelle ministre s'est emparée du dossier et a permis une synthèse des travaux menés ici.

On est au point de bascule et le travail à mener est très important. La Région versera 1€ pour 1€ Etat ce qui est important. Dans les évolutions des recherches quand on associe les communautés on arrive à des résultats probants sur divers thèmes. Nécessité de partager entre les publics. Le Sénat académique comme le Parlement Etudiant seront pour la Région des éléments qui concourent à la construction de politiques publiques. Ce seront des accélérateurs pour qualifier les besoins et monter les politiques publiques de façon plus efficaces.

Vous avez contribué à mettre en place des points d'appui solides qui n'avaient pas existé jusqu'à maintenant et elle remercie pour cela et l'effort de méthodologie déployé.

X. Petrachi : Il représente un syndicat de salariés (UD CGT). On a participé aux travaux indirectement par sa participation au conseil d'administration. On a été assez présents sur les travaux. On a un intérêt particulier sur le suivi de l'ESR. On voit dans l'évolution des statuts un resserrement du nombre d'élus dans les instances. C'est vrai dans d'autres structures. Volonté de diminuer le nombre de personnes dans les instances contradictoires avec une volonté d'information et de participation des personnels. On risque de disparaître de ce conseil d'administration de ce fait il votera contre les statuts mais cela ne veut pas dire qu'il ne voit sans intérêt l'évolution de l'UT.

E Garnier : Cette situation nous oblige en tant que pilote des établissements d'aller encore plus loin dans le dialogue avec les représentants présents dans nos conseil d'administration respectifs et à nous de faire en sorte que l'information circule de façon efficace et qualitativement. Elle entend donc parfaitement son explication.

C. Lutz : Remercie d'avoir présenté les circuits de décision ce qui permet de comprendre comment la machine va fonctionner. Le COS n'apparaît pas dans ces circuits ce qui laisse penser qu'il aura un rôle occasionnel alors que d'après ses missions il est associé à toute la stratégie de recherche et de formation. Sur ces circuits, on constate un parallélisme qui semble un peu étanche entre la stratégie de recherche et la celle de formation. Or il faut une adéquation à un moment donné et c'est un manque. Envisager une Vice-Présidence au titre de l'interdisciplinarité permettrait cette connexion entre la recherche et la formation. Question du Règlement Intérieur : avec quelle temporalité ce travail sera mené ? On a parlé de vote anticipé.

P. Raimbault : Sur le COS c'est un oubli dans les slides. Il sera amené à intervenir.

Sur le lien recherche et formation le Sénat académique aura un rôle à jouer effectivement par le biais de ces circuits de décision. E. Garnier a évoqué des pôles formation en miroir des pôles recherche : il faut effectivement y travailler.

Sur le Règlement Intérieur : dans un 1^{er} temps le conseil d'administration doit statuer dès décembre sur les volets indispensables pour la mise en place des instances début 2023. 2^{ème} temps : 6 mois pour rédiger un Règlement Intérieur complet à compter de la publication du décret.

C. Lutz : Est-ce que le Règlement Intérieur va faire le lien entre le fonctionnement de l'UT et celui du projet TIRIS ?

P. Raimbault : Pas convaincu que le Règlement Intérieur doit écrire sur tout et notamment sur TIRIS mais effectivement il y aura un travail parallèle entre la mise en place de TIRIS (travail de conventionnement) et des instances.

J.-L. Rols : Confirme que le COS entre aussi dans les circuits décisionnels. Les membres du GT Statuts aimeraient être associés au travail de rédaction du Règlement Intérieur avec le GT des DGS.

N. Pellefigue : La rédaction des statuts indiquait le Président, le coordinateur etc... Ecriture inclusive à introduire dans le texte.

P. Raimbault : Cela avait été fait : un texte initial indiquait que si le masculin était utilisé, cela ne préjugait pas du genre des titulaires des fonctions. Mais le MESR a supprimé cette référence.

N. Naudé : Y-a-t-il une évolution des dates de conseil d'administration ?

P. Raimbault : On maintient les conseil d'administration des 14/10 et 9/12 et on aura sans doute un dernier conseil d'administration au mois de mars 2023.

N. Naudé : Celui d'octobre pourrait être l'occasion de travailler sur TIRIS ?

P. Raimbault : Pas sûr que nous aurons assez d'éléments pour ce conseil d'administration, mais on pourra faire un point d'étape.

R. Guilet : Il remercie toutes les personnes impliquées pour cette avancée pour le site. Nous attendons que tous les établissements participent à l'UT et lui donnent le rayonnement recherché. Il donne lecture d'un texte (*joint en PJ ou présent compte-rendu*). Ils voteront les statuts et seront attentifs sur le travail mené sur le Règlement Intérieur.

P. Raimbault précise que l'UFTMiP a consulté ses instances : CT et CHSCT ont donné un avis favorable à l'unanimité. Délibération du Conseil des membres : unanimité avec deux votes conditionnés (CNRS procédure – ISAE clarification sur le Règlement Intérieur sur personnels assimilés pour candidats à la présidence)

V. Mahdi : On a demandé la même réserve pour le vote de ce conseil d'administration mais il s'agit d'une réserve technique, le vote du CNRS étant sans ambiguïté pour. Le CNRS salue la création de l'UT et la dynamique par rapport à cette transformation et le succès de TIRIS. Ce site est très important pour le CNRS avec des forces scientifiques importantes pour lui.

Vote	NPPV : 0	Contre : 2	Abs : 5	Pour : 50
------	----------	------------	---------	-----------

2. Information de la présidence

P. Raimbault : 1) réponses à des AAP « Compétences et métiers d'avenir » auxquels nous avons candidaté :

- Hydrogène (19,4 M€ demandés) : on a obtenu 16,5 M€, ce qui est important au regard de l'enveloppe nationale.

- ANITI : 5,2M€ entièrement consacrés aux formations

2) Le Président informe qu'il ne se présentera pas comme candidat à la présidence de l'UT. Nous sommes à la fin d'un cycle et on passe à une nouvelle structure avec la nécessité d'une nouvelle incarnation.

Il annonce en outre qu'il quitte ses fonctions dans le courant du mois de septembre car il prend de nouvelles fonctions à l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche.

Un administrateur provisoire va être nommé le 15/09 Marc Renner, ex directeur de l'INSA de Strasbourg, ex président de la CDFI, Il a fait 4 fois des administrations provisoires, y compris dans des situations compliquées : il a donc une grande expérience. Il pourra ainsi directement organiser les élections à la présidence de l'UT. On présentera le calendrier au prochain conseil d'administration du 14/10.

C'est le dernier conseil d'administration de Ph. Raimbault, qui remercie ses membres de leur engagement.

E Garnier : salue au nom du collectif le travail mené par P. Raimbault, qui a occupé cette fonction avec beaucoup d'investissement et de foi dans des moments pas toujours faciles. S'ouvre un moment délicat car c'est une période de transition. Les nouvelles fonctions de Ph. Raimbault traduisent une reconnaissance du travail fait sur le site (inspection générale) et cela créera un lien. Son expertise de juriste a été un plus évident.

PR Remercie pour la dynamique collective et positive qui s'est mise en place.

Toulouse, le 14 octobre 2022

L'administrateur provisoire de l'UFTMiP



Marc RENNER

